Image not found or type unknown

Pension alimentaire sans jugement

Par **Rockette**, le **24/04/2023** à **18:08**

Bonjour

Mon ex refuse de me transmettre les documents concernant la situation de ma fille majeure. Pas de jugement en place et je ne veux pas saisir le jaf. Comment faire pour qu'elle me fasse parvenir les justificatifs ? Merci à vous

Par **yapasdequoi**, le **24/04/2023** à **18:54**

Bonjour,

C'est votre fille majeure (pas sa mère) qui peut accepter de vous transmettre SES données personnelles.

Et sans saisir le JAF, vous n'avez aucun moyen de la contraindre.

Toutefois si elle veut recevoir une pension de votre part, il faudra bien qu'elle justifie sa demande.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés